

4 février 2013

Aux membres et ami(e)s de FACIL

Depuis le 1^{er} juillet 2011, la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement](#) oblige les organismes publics à « prendre les mesures requises pour que les organismes publics considèrent les logiciels libres au même titre que les autres logiciels; » et depuis septembre 2012, un gouvernement en principe favorable à l'informatique libre est au pouvoir à Québec.

Nous croyons que la conjoncture est plus que jamais favorable à la cause que nous défendons depuis des années.

Afin d'aider les « organismes publiques » à faire plus que simplement «considérer les logiciels libres», nous pensons opportun d'en rencontrer quelques-uns et de leur communiquer directement le chemin que nous croyons qu'ils doivent prendre sans plus tarder dans la gouvernance et la gestion de leurs «ressources informationnelles».

Puisqu'il faut bien commencer quelque part, nous planifions de solliciter une rencontre auprès de [Marie Malavoy](#), actuelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ([MELS](#)), afin de lui présenter un document qui résumera les actions que nous jugeons les plus utiles au progrès de l'informatique libre dans le ministère qu'elle dirige.

C'est pour la préparation de ce document que nous, les membres du conseil d'administration de FACIL, vous écrivons aujourd'hui¹. En effet, nous souhaitons que le document remis à la ministre soit le produit de la libre coopération et de la transparence dont nous vantons tant les avantages lorsque nous faisons la promotion de l'informatique libre.

Voici comment vous pouvez nous aider à enrichir notre document afin qu'il tienne compte de l'avis du plus grand nombre de personnes parmi ceux et celles intéressés par la question dans la communauté québécoise du libre :

1. En nous soumettant vos recommandations pour la ministre (ou en commentant celles déjà soumises par d'autres) dans le wiki à cette adresse : <http://dc.facil.qc.ca/node/284>

Puisque la ministre est personnellement déjà convaincue des mérites du logiciel libre, nous pouvons heureusement nous dispenser de formuler les habituels mantras en faveur de l'éthique du libre et des avantages économiques et pratiques qui sont conséquents à son utilisation. Il s'agit plutôt de recommander des actions (autant que possible de nature concrète et réalisable dans le cadre du présent mandat de la ministre) qui sont susceptibles d'aider à l'implantation définitive du libre dans la culture du réseau de l'éducation.

2. En nous aidant à compléter [notre dossier wiki](#) sur l'informatique dans le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Section 1.2 dans le wiki). En effet, les recommandations d'action concrètes que nous souhaitons remettre à la ministre supposent de notre part une

¹ Nous profitons de l'occasion de ce message pour vous rappeler qu'il est possible si vous le désirez de renouveler votre adhésion de membre via notre site web à l'adresse facil.qc.ca

connaissance à jour de l'état des systèmes informatiques du MELS, des projets qui sont en cours, etc.

3. En nous aidant à identifier des personnes (membres de FACIL ou non) qui pourraient souhaiter participer à notre exercice de consultation. Veuillez alors communiquer avec nous en vous abonnant à la liste projets@facil.qc.ca .

Si tout se déroule comme prévu dans notre rencontre avec Marie Malavoy, nous solliciterons une rencontre auprès de [Pierre Duchesne](#), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ([MESRST](#)) et nous procéderons à un nouvel exercice de consultation des membres et ami(e)s de FACIL.

Cordialement,

Daniel Pascot, président
Fabian Rodriguez, vice-président
Martin Chénier, trésorier
André Cotte, secrétaire

Pierre Beaudry
Cyrille Béraud
Diane Mercier
Omar Bickell
Mathieu Gauthier-Pilote
Éric Beaurivage